

## **PROFIL DU POSTE DE**

### **DOCUMENTALISTE EN CHEF A L'ERSUMA**

*Poste de régime international basé à Porto-Novo (Bénin), contrat de 4 ans  
renouvelable une fois*

#### **MISSIONS**

Sous la supervision hiérarchique du Directeur de la Recherche et de la Documentation, le Documentaliste en Chef assure :

- l'organisation et la mise en œuvre des procédures et des outils de gestion du centre de documentation ;
- la gestion de la base documentaire de l'institution et du dépôt/vente d'ouvrages ;
- la collecte de l'ensemble des données normatives et jurisprudentielles des Etats Parties, notamment en droit des affaires ;
- l'appui à l'organisation des sessions de formation organisées par l'institution ;
- l'appui à la conception et à la diffusion des produits documentaires ;
- la supervision de l'inventaire des documents et leur estampillage.

#### **ÉLIGIBILITÉ, QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

Le candidat devra :

- être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+4 minimum en Gestion documentaire ou tout autre diplôme équivalent ;
- justifier d'une expérience de 10 ans minimum dans la gestion de centres de documentation, au sein d'une administration publique et/ou une organisation internationale ;
- avoir une bonne capacité managériale ;
- avoir une bonne capacité de gestion des situations difficiles, et une aptitude à travailler dans un milieu professionnel multiculturel ;
- avoir le sens de la confidentialité, de la communication, de l'initiative, de l'autonomie et de l'organisation ;
- avoir une bonne connaissance du français, de l'anglais et de l'une des autres langues de l'espace OHADA ;
- avoir une bonne connaissance de l'utilisation des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Outlook et autres outils de communication informatique) ;
- être ressortissant de l'un des 17 États Parties au Traité OHADA, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo ;
- être âgé de 45 ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.